

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00445

**APPEL À MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE FOREZ
ATHLETIC CLUB**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D2023004450

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

APPEL A MANIFESTATION «3, 2, 1... 2024» - SOUTIEN AU PROJET DE FOREZ ATHLETIC CLUB

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le FAC a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « L'envol pour Paris 2024 » :

- un projet d'événement convivial et sportif autour des JO, gratuit et ouvert à tous :
 - consistant à faire parcourir à chacun des participants une distance de 2 km préalablement balisée avec l'objectif d'atteindre, ensemble, au minimum 476 km (distance entre Andrézieux-Bouthéon et Paris)
 - 3 parcours au choix seront proposés : 1 parcours pour les runners, 1 pour les marcheurs et 1 pour les personnes en situation de handicap avec mise à disposition de joëlettes.
 - seront également proposés lors de cette journée un atelier de marche nordique fit, une initiation à la marche nordique, des échauffements collectifs toutes les heures.
- un projet permettant ainsi la découverte d'activités sportives :
 - l'athlétisme, sport olympique,
 - des activités de sport adapté que le Club essaie de développer,
 - des activités de sport santé avec l'organisation également lors de cette journée d'un atelier de marche nordique fit, d'une initiation à la marche nordique, d'échauffement.

Cet événement aura lieu le samedi 30 septembre 2023 au Complexe d'Animation des Bords de Loire.

300 participants sont attendus sur les parcours sportifs et un public d'au moins 200 personnes supplémentaires pour cette première édition, le Club souhaitant ensuite pérenniser cet événement et l'élargir à une ou plusieurs autres communes qui seraient mises en concurrence / compétition.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- la sensibilisation à la pratique sportive et l'inclusion de publics dits « éloignés » et « empêchés » ;
- l'intégration de la pratique sportive dans une optique de santé et de bien-être ;
- la découverte de l'activité sportive et plus spécifiquement des disciplines olympiques et paralympiques ;
- la découverte et le développement de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap ;
- l'émancipation par le sport ;
- la lutte contre les stéréotypes et discriminations ;
- l'insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité ;
- une découverte mixte et intergénérationnelle.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 3 300 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'événement.

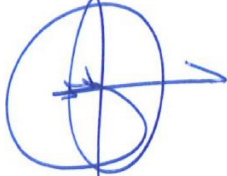
Le FAC a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 3 300 € au FAC pour le projet « L'envol pour Paris 2024 » et approuver la convention correspondante ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD